



MUNICIPALITÉ  
DE  
1174 MONTHEROD

Montherod, le 8 avril 2019

Au Conseil général  
de et à  
1174 Montherod

Réf. : DLR

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2019 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 480'000.—  
POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA HALTE-GARDERIE « CUPIDON 44 »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**PREAMBULE**

En 2012, le Conseil général de Montherod acceptait un crédit d'investissement de CHF 550'000.— pour agrandir la structure d'accueil de 15 à 34 places en mettant à profit l'espace libéré par la fermeture des classes enfantines isolées. L'espace à disposition ne permettait pas alors d'envisager 44 places, ce qui correspond à l'accueil de 2 groupes de chacune des trois classes d'ages (2x5 + 2x7 + 2x10).

Aujourd'hui, à la demande de L'AEMA (Association Accueil Enfance Montherod Aubonne) qui gère la garderie Cupidon à Montherod, l'UAPE les Petits Bouchons à Féchy, l'UAPE le Rendez-vous à Aubonne, l'UAPE Marais'Cré à Gimel, et afin de pérenniser la structure d'accueil, une solution a été trouvée par la mise à disposition du local jeunesse et de l'appartement 4,5 pièces.

La demande d'extension a été validée en 2018 par le réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) qui subventionne la structure et gère la liste d'attente. L'AJEMA est intégré à l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale). Un budget d'exploitation augmenté a été proposé dès janvier 2020 afin de pourvoir à l'augmentation du nombre de places. En date du 9 mai 2019, l'ARASMAC a définitivement validé le projet d'extension et son budget d'exploitation.

Il y a de nombreux enfants en liste d'attente pour occuper les places qui seraient mises à disposition dès janvier 2020.

**PREAVIS MUNICIPAL N°2/2019**  
**SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 480'000.— POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA**  
**HALTE-GARDERIE « CUPIDON 44 »**

---

**OBJET**

Les travaux , objets du présent préavis, ont été évalués par le bureau Uni-architectes Sàrl de Prilly.

Ces travaux sont subdivisés en trois catégories, soit :

- Agrandissement de la garderie de 34 à 44 places (CHF 236'000.—)
- Travaux de rénovation et de mise en conformité du bâtiment (CHF 61'000.—)
- Amélioration partielle de l'isolation thermique (CHF 100'000.—)

Au total de ces travaux (CHF 397'000.—) il faut ajouter environ CHF 83'000.— d'honoraires pour un total de CHF 480'000.—.

A noter que quelques réserves pour imprévus ont été provisionnées dans les différents postes détaillés de l'estimation du bureau Uni-architecte.

D'autre part, des travaux d'isolation modernes et complets (isolation extérieure) ainsi que l'aménagement des combles ont également fait l'objet d'une évaluation. Ces travaux dépassant les CHF 1'500'000.—, ils ont été remis à plus tard. Le déménagement du local jeunesse fait partie d'un préavis séparé, comprenant également les aménagements des locaux de voirie. Des réflexions sur l'accès pour la dépose des enfants est également à l'étude, sans investissement conséquent, du moins dans un premier temps.

La location annuelle des structures à l'AJEMA est calculée sur la base de CHF 250.— par 10 m2 par enfant, soit maximum 44 x 2'500.— = 110'000.—/an charges comprises. Ce revenu permet donc un amortissement financier dans un laps de temps relativement court.

**CONCLUSIONS**

La Municipalité est persuadée du bien-fondé de ces travaux pour l'avenir de la structure d'accueil Cupidon. Rappelons que le besoin en place d'accueil est réel et que le budget de fonctionnement à 44 places a été accepté par l'AJEMA/AEMA. La bonne réputation de Cupidon et le soutien des organismes concernés nous permettent de croire fermement à la pérennité de cette solution.

**PREAVIS MUNICIPAL N°2/2019**  
**SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 480'000.— POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA**  
**HALTE-GARDERIE « CUPIDON 44 »**

---

**PROPOSITIONS****Le Conseil général**


- Vu le préavis N°2/2019 de la Municipalité de Montherod,
- Entendu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide:**

- 1) d'accepter le crédit d'investissement de CHF 480'000.— pour les travaux d'agrandissement de rénovation et d'isolation de Cupidon
- 2) d'autoriser la Municipalité à :
  - a) prélever CH 150'000.— dans le fond de réserve « travaux » pour les travaux de rénovation (fonds propres communaux)
  - b) prélever CHF 30'000.— dans le fond de réserve « usage du sol » pour les travaux d'isolation (fonds propres communaux)
  - c) contracter un emprunt de CHF 300'000.— auprès d'un établissement bancaire pour les travaux d'agrandissement proprement dit.
- 3) d'amortir l'investissement sur 11 années (en tenant compte des CHF 150'000.— de l'emprunt en cours) soit CHF 60'000.— /an prélevé sur le montant de la location.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019.

Pour la Municipalité

Le Syndic  La secrétaire 



Cl. Ioset D. Ruffieux